

DECISION n° 2023-18

**Portant sur le chauffage dans les vestiaires du stade de football
Société ENGIE Solutions**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de remplacer le générateur d'air chaud dans les vestiaires du stade d'honneur de football,

Vu le devis présenté par la société ENGIE Solutions reçu le 17 février 2023,

Vu l'arrêté n° AG2021-19, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre RIOT, 1^{er} Adjoint au Maire,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de la société ENGIE Solutions, pour le remplacement du générateur d'air chaud dans les vestiaires du stade d'honneur de football, pour un montant de 8707,35€ HT, soit **10448,82€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur Clément GIERENS de la Société ENGIE Solutions

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 19 avril 2023
Pour le Maire absent,
L'Adjoint suppléant



Jean-Pierre RIOT

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Page 1 sur 1